

ORDRE DU JOUR

Troisième assemblée ordinaire du conseil de quartier Montcalm

Le mardi 25 mars 2025 à 19 h

En salle : Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest, **local 203**

Demandes d'informations et/ou de questions doivent être acheminées avant
12 h le lundi 24 mars 2025 à : ConseilDeQuartier@ville.quebec.qc.ca

<u>Projet d'ordre du jour</u>		
<u>Point</u>	<u>Sujet</u>	<u>Heure</u>
25-03-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
25-03-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
25-03-03	Consultation et demande d'opinion <u>Local commercial au rez-de-chaussée du 190, Grande Allée Ouest</u> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 302 463 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 538 • Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 302 463 du cadastre du Québec R.C.A.1V.Q. 539 	19 h 05
25-03-05	Suivis et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 février 2025	20 h
25-03-06	Période des comités de travail du conseil d'administration <ol style="list-style-type: none"> 1. Comité Transport 2. Cadre bâti et Environnement 3. Comité Communication et Relations avec les citoyens 	20 h 10

25-03-07	Suivi des résolutions et des autres dossiers	20 h 25
25-03-08	Période d'échanges réservée à la conseillère municipale	20 h 35
25-03-09	Période de questions et commentaires du public	20 h 45
25-03-10	Trésorerie - Budget, état des revenus et dépenses	20 h 55
25-03-11	Fonctionnement du conseil d'administration - Assemblée générale annuelle - Consultations publiques ou séances d'information publique à venir	21 h
25-03-12	Correspondance	21 h 05
25-03-13	Divers	21 h 10
25-03-14	Levée de la séance	21 h 15

Jonathan Tedeschi et Émile Chartier-Thibault, co-présidents

Mission du conseil de quartier

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.